

DÉLIBÉRATION 18-221

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018

Date de la convocation : 20/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, M. Alain CLERC à M. Gérard LAMBERT, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **FINANCES** – Affectation des résultats des budgets d'assainissement de ViennAgglo et des syndicats dissous

Rapporteur : Jean FOURDAN

NOTE DE SYNTHÈSE

Suite à l'arrêté interpréfectoral 38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1er janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez, Vienne Condrieu Agglomération exerce la compétence assainissement sur l'intégralité de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'arrêté interpréfectoral prévoyait également :

- La dissolution du SYSTEPUR ;
- La dissolution du SISEC ;
- La dissolution du SIASO ;
- La réduction de périmètre du syndicat Rhône Gier.

Dans le cadre du processus de dissolution ou de réduction du périmètre, Vienne Condrieu Agglomération est amenée à reprendre une partie des résultats de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2017 de ces syndicats présenté dans le tableau ci-dessous :

	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Cumulé
SIASO	114 068,45	- 110 707,43	3 361,02
SISEC	269 691,44	155 432,09	425 123,53
SYSTEPUR	670 850,15	- 1 394,03	669 456,12
Rhône Gier	-	25 905,57	25 905,57
TOTAL	1 054 610,04	69 236,20	1 123 846,24

Il est précisé que compte tenu de la procédure de dissolution, aucun reste à réaliser en dépenses ou en recette ne pouvait être repris des syndicats.

De même, Vienne Condrieu Agglomération a repris les résultats des comptes administratifs 2017 des budgets assainissement régie et affermage de ViennAgglo présentés dans le tableau ci-dessous :

	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Cumulé	Report dépenses	Report recettes	Résultat disponible
Budget affermage	371 445,36	- 499 982,25	- 128 536,89	240 878,25	648 669,00	279 253,86
Budget régie	463 115,84	1 994 632,13	2 457 747,97	296 772,32	-	2 160 975,65
TOTAL	834 561,20	1 494 649,88	2 329 211,08	537 650,57	648 669,00	2 440 229,51

Aussi, les résultats de clôture consolidés des comptes administratifs 2017 sont donc les suivants :

- En section de fonctionnement : un excédent de 1 889 171,24 €
- Résultat d'investissement constaté : un excédent de 1 563 886,08

Compte tenu des restes à réaliser reportés, il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter 600 924,88 € au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 « Réserves » et de reporter à nouveau le solde de cet excédent sur la section de fonctionnement à savoir 1 288 246,36 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les résultats des comptes administratifs 2017 des budgets assainissement régie et affermage de ViennAgglo,

VU les résultats repris suite à la dissolution du SYSTEPUR, du SISEC, du SIASO et la réduction du périmètre du Syndicat Rhône Gier,

VU qu'en application de l'instruction comptable M 49 ces affectations seront reprises dans la décision modificative n°1 du budget primitif 2018,

VU l'avis des commissions assainissement du 12 juin 2018 et finances du 21 juin 2018,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

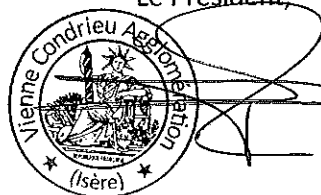
DECIDE de l'affectation des résultats conformément aux propositions ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 juin 2018

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le
et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

The image shows the official seal of the Communauté de Communes de la Vallée de la Bièvre (Isère). The seal is circular and contains the text "Vienne Condrieu Agglomération" around the top and "Isère" at the bottom, flanked by two stars. In the center of the seal is a coat of arms featuring a tower and a sun. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

Thierry KOVACS

